



1028 Préverenges, le 14 octobre 2011

**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 13 octobre 2011**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 13 octobre 2011, a décidé :

Préavis 18/11 Arrêté d'imposition 2012

d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2012, tel que présenté en annexe, les ratifications légales étant réservées.

Préavis 19/11 Adhésion des communes de Lully et Lussy-sur-Morges à la convention des TPM

d'approuver l'adhésion des communes de Lully et de Lussy-sur-Morges à la convention entre les communes partenaires des Transports publics de Morges et environs (TPM).

Préavis 20/11 Demande de crédit pour l'engagement d'un collaborateur de la voirie

d'octroyer un crédit de Fr. 45'300.- à la Municipalité pour l'engagement d'un professionnel paysagiste-horticulteur au service de la voirie dès le 1^{er} août 2011 jusqu'au 28 février 2012.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 3 novembre 2011 inclusivement.

En outre, le Conseil a enregistré le dépôt du préavis suivant :

22/11 Budget 2012

Ce préavis est renvoyé pour étude à la commission des finances.

Et a nommé les commissions suivantes :

Commission de recours en matière d'impôts :

Mmes K. Barraud, A. Ruchat et N. Vuilleumier MM R.-M. Blatti et J.-M. Morattel

Commission informatique :

Mmes A. Garraux et T N T Wust, MM R. Cresta J.-J. Degen et S. Risse

Prochaine séance : le 1^{er} décembre 2011 à 20 h à l'Aula

La Présidente

La Secrétaire

Rebecca Mottier

Claude de Titta